

Délibérations du 08.10.2021

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel dans le respect des gestes barrières.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 8 octobre 2021, 9h en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :

Collège A : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Jean Baptiste BOYER, Quentin LAURISSE, Angela GOMES NUNES

Représenté.es : Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Eve ROTHBERG, Matéo CHICHET, Clémence FROGER

Invité.es : Guillaume PROTIERE, Philippe POLOME, Clothilde CASTAGNE-VEZIES, Valérie ROGER-UBEDA, Clémentine TROCCON, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE

Invité.es permanent.es : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, CHARIGNON Stéphane, DANTHENY Agnès

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Il est tout d'abord question de la situation difficile des étudiant.es qui ne trouvent pas de place en M1 alors qu'ils ont une L3 de Lyon 2. La situation est particulièrement tendue en droit et psychologie, où les capacités d'accueil sont atteintes voire dépassées.

E-candidat et saisines :

La confirmation de candidature pose un double problème en M1 : Premièrement, les enseignant.es ne savent pas réellement si le/la candidat.e retenu.e va se présenter à la rentrée. Certains confirment sans pour autant finaliser leur inscription. Deuxièmement, le temps pour avoir cette information est trop long, ce qui implique que les candidat.es sur liste complémentaire sont appelés très tardivement et ne peuvent faire leur rentrée que début octobre, 4 semaines après le début des cours, ce qui les met en difficulté.

Le processus actuel oblige les enseignant.es à traiter un grand nombre de saisines (parfois plus de 700) sur un laps de temps très court, ce qui est chronophage. L'idéal serait de connaître les désistements au plus tard 15 jours après la

rentrée, afin de réduire le nombre de saisines et permettre aux étudiant.es en liste d'attente de commencer les cours au plus tôt.

Concernant les réponses automatiques d'E-candidat en cas de refus pour les Masters : elles sont jugées non satisfaisantes et dépassées. Par exemple, sous le motif imposé « Résultats insuffisants » rendu à un/une candidat.e, il peut s'agir en réalité d'un manque de place qui justifie le refus alors que les résultats du/de la candidat.e sont jugés bons.

Trouver Mon Master :

Le MESRI a annoncé que l'année prochaine, la plateforme Trouver Mon Master devrait se rapprocher de la plateforme Parcoursup dans son fonctionnement, et permettra de gérer les candidatures et les inscriptions en M1. Il sera possible de classer les étudiant.es, gérer des listes d'attentes aussi longues que souhaitées, gérer les désistements, savoir si un.e étudiant.e a trouvé une solution dans un autre établissement.

Saisines Masters :

Les réponses aux demandes de saisines formulées auprès du Rectorat sont encore possibles jusqu'à fin octobre. Les candidat.es bénéficient d'un accompagnement afin de trouver une solution pour leur entrée en Master. Des propositions ont été faites aux étudiant.es dans des villes comme Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et dans la France entière.

Situation d'urgence pour deux étudiant.es :

Deux étudiant.es qui ont terminé leur licence de droit à Lyon 3, en recherche de Master, ont entamé une grève de la faim devant le 4 bis rue de l'Université. Mr. Guillaume Protière, directeur de la faculté de droit Julie-Victoire Daubié les a rencontrés et un accompagnement leur a été proposé avec le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP). De plus, le Service de Santé Universitaire (SSU) a dépêché un médecin, ainsi qu'un psychologue pour échanger avec eux, les prévenir des risques encourus, et leur donner des numéros d'urgence. A ce jour, aucune place ne leur a été proposée en Master droit à Lyon 2, la procédure de saisine est toujours en cours.

Ouverture des parcours et répartition des moyens :

Des questions se posent sur le calendrier de vote des dotations. En effet, les maquettes de certains parcours pour le prochain contrat d'accréditation sont en cours d'élaboration, alors que les moyens alloués à ces parcours ne seront votés qu'en novembre. Il est rappelé cependant qu'on ne reviendra pas sur les dotations par Master votées en mars 2021, et que ce ne sont que 1200h sur 65000h qui ont été redistribuées jusqu'à présent. Parmi les critères de répartition des moyens, à noter que la moyenne des effectifs sur les 5 dernières années a été calculée sans tenir compte de la croissance des besoins. Nous ne pouvons cependant accueillir plus d'étudiant.es qu'actuellement, faute de moyens.

Lors de la réflexion sur la répartition des moyens de la nouvelle accréditation, il a été constaté que les différences de dotations entre les composantes s'étaient accrues avec le temps. Un effort a été fait pour lisser ces différences historiques, permettant d'élaborer des maquettes plus ambitieuses pour les composantes les moins bien dotées. Cela peut entraîner une baisse de dotation pour des Masters très bien dotés et inversement.

Le vote de la nouvelle répartition des dotations aura lieu après vote au CA du 24 octobre de la nouvelle répartition entre grandes masses. Il se fera dans le cadre du Cac exceptionnel ajouté le 8 novembre.

Intervention de l'UNEF :

L'UNEF rappelle que les saisines en Masters sont censées apporter une solution aux étudiant.es. Or d'après l'UNEF, le recteur annoncerait que tout le monde n'aurait pas de place en Master cette année. L'UNEF met en avant que dans ce cas, le droit à la poursuite d'études en Master ne serait donc pas respecté.

L'UNEF pose donc la question : « Il n'y a pas de place, car pas d'argent ? Mais un étudiant est-il un coût pour la société ou au contraire une avancée ? »

LAS : Licence option Accès Santé :

Il faudra voter à la prochaine CFVU l'ouverture d'une LAS 2 Psychologie et Sciences Cognitives, contrairement à ce qui avait été annoncé en juillet.

Pour rappel, il y a obligation légale de permettre aux étudiant.es de retenter Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) en créant un parcours explicitement appelé LAS.

02 – Bilan des Inscriptions en 1^{ère} année de Licence 2021/2022

Intervention de Mme Clémentine Troccon – Référente Parcoursup :

Rappel du calendrier Parcoursup : processus d'admission en Phase Normale du 27 mai au 16 juillet 2021 ; ainsi que de la Phase Complémentaire de candidature et d'admission du 16 juin au 16 septembre 2021.

Quelques chiffres : 48 078 vœux pour 31 165 candidatures ont été formulés. En incluant la Phase Normale & Complémentaire, les inscriptions administratives (IA) réalisées et les procédures de demandes d'admission préalable (DAP) totalisent au total 5 704 étudiant.es inscrit.es en L1 (contre 5 617 pour l'année 2020/2021).

Présentation des différents profils de candidat.es : 33 655 candidat.es scolarisé.es en terminale, 7 076 candidat.es scolarisé.es dans le supérieur en France, 3 019 candidat.es non scolarisés, 703 candidat.es scolarisé.es à l'étranger, 498 candidat.es scolarisé.es en DAEU ou autre diplôme de niveau IV.

ADOPTIONS

DESIGNATION D'UN.E REPRESENT.E ETUDIANT.E A L'INSTANCE PREPARATOIRE

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
|------|--------|------|------|

03 – Désignation d'un.e représentant.e étudiant.e à l'instance préparatoire

Suite au départ d'un représentant étudiant (Quentin Laurisse devenu VPE Cac) et en référence aux statuts de l'Université Lumière Lyon 2 en vigueur - Article 31 : Instance préparatoire de la CFVU », désignation d'un.e représentant.e étudiant.e à l'instance préparatoire – CFVU : une seule candidature Mme Tourdot Inès. (Bouge ton campus avec Gaélis)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22**
Vote 01 – Adoption

| | | | |
|-----------|----------|----------|----------|
| | | | |
| 18 | 2 | 2 | 0 |

MCC ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
|------|--------|------|------|

04 – MCC année universitaire 2021/2022

Présentation des MCC année universitaire 2021/2022. Parmi l'ensemble des MCC classées par composante, il est fait la présentation plus particulière des MCCC des nouvelles maquettes MEEF, qui ont un cadrage particulier.

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

| | | | | |
|--|-----------|----------|----------|----------|
| <p><u>Présentation des MCCC des nouvelles maquettes MEEF par Mme Clotilde Castagné-Véziès :</u></p> <p>Les nouvelles Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) pour les MEEF s’inscrivent dans une approche par compétences, selon le cadrage national et le cadrage académique de l’Inspé de Lyon.</p> <p>Il existe 4 Blocs de connaissances et compétences numérotés B1 à B4. L’évaluation est prise en charge dans le cadre des UE Intégration des Ressources en Situation (IRS) . Cette évaluation des compétences est fondée sur des Situations Intégratives Professionnelles (SIP). La compétence est démontrée par l’observation des étudiant.es dans le traitement de tâches complexes définies.</p> <p>Les compétences attendues en fin de formation initiale (M2) à l’entrée dans le métier de l’enseignement, sont exprimées par niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d’atteindre au minimum le niveau 2 dans l’ensemble des attendus.</p> <p>En cohérence avec l’approche par compétences, le Contrôle Continu Intégral (CCI) doit être privilégié. Pour autant et actuellement, les différents parcours de MEEF à Lyon2 ont adopté en partie ou totalement le CCI, et d’autres ne l’ont pas encore adopté.</p> | | | | |
| <p style="text-align: center;">Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Vote 02 – Adoption</p> | 14 | 5 | 0 | 1 |

Fait à Lyon, le 12/10/2021

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

